# Si je ne craignais de surcharger ma communauté, je leur aurais ordonné l'usage du " siwâk " lors de chaque ablution.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Si je ne craignais de surcharger ma communauté, je leur aurais ordonné l'usage du " siwâk " lors de chaque ablution. »

[Authentique] [Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Mâlik]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) montre clairement à travers ce hadith que s'il n'avait craint que sa communauté et ses suiveurs, qui ont cru en lui, ne rencontrassent de peine, de pénibilité et de difficulté, il leur aurait ordonné l'usage du « siwâk » [c'est à dire : le fait de se frotter les dents avec un bâton d'Arak] de manière impérative et catégorique lors de chaque ablution. Mais, il se refusa de leur imposer cela par miséricorde et compassion envers eux. Par conséquent, il ne fit pas de cet acte l'une des obligations inconditionnelles, c'est plutôt une tradition prophétique (« Sunnah ») souhaitable : celui qui l'effectue est récompensé tandis que celui qui la délaisse n'est pas châtié.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8374

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee